

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 21/05/2015</p> <p>Date de publication : 04/06/2015</p>	<p>SÉANCE DU 28 MAI 2015 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la question 16), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la question 10), M. Antoine GRAU, Vice-présidents ; M. Guy DENIER, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la question 20), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE (jusqu'à la question 20), M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Michel ROBIN (jusqu'à la question 8), M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE (jusqu'à la question 16), M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la question 16), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU procuration à M. Henri LAMBERT, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la question 17), M. Jean-Luc ALGAY (à partir de la question 11), M. David CARON procuration à Mme Sally CHADJAA, M. Michel SABATIER procuration à M. Yann HÉLARY, Vice-président, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Christian GRIMPRET procuration à Mme Elyette BEAUDEAU, autre membre du bureau communautaire.</p> <p>Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Serge POISNET, M. Vincent DEMESTER (à partir de la question 21), Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Agnès FRIEDMANN procuration à M. Daniel VAILLEAU, M. Didier GESLIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la question 10), M. Arnaud JAULIN procuration à M. Christian PEREZ, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Brahim JLALJI, M. Jacques LEGET procuration à M. Vincent COPPOLANI, Mme Loris PAVERNE (à partir de la question 21), M. Hervé PINEAU procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Martine RICHARD procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF (à partir de la question 9), M. Didier ROBLIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la question 17), Mme Catherine SEVALLE (à partir de la question 17) M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Stéphane VILLAIN (à partir de la question 17), Conseillers.</p> <p>Secrétaires de séance : Mme Salomé RUEL.</p>																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">Nombre de membres en exercice</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">80</td> <td style="width: 40%;">Bulletins litigieux :</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres présents :</td> <td style="text-align: center;">59</td> <td>Abstentions :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nombre de membres ayant donné procuration :</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">19</td> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">78</td> </tr> <tr> <td>Pour l'adoption :</td> <td style="text-align: center;">78</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants :</td> <td style="text-align: center;">78</td> <td>Contre l'adoption :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>		Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0	Nombre de membres présents :	59	Abstentions :	0	Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	78	Pour l'adoption :	78	Nombre de votants :	78	Contre l'adoption :	0
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0																
Nombre de membres présents :	59	Abstentions :	0																
Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	78																
		Pour l'adoption :	78																
Nombre de votants :	78	Contre l'adoption :	0																

N° 5

### Titre / MISE A NIVEAUX DES ARMOIRES DE PILOTAGE ET DE TÉLÉSURVEILLANCE DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ

Monsieur PEREZ expose que suite à l'extension de son périmètre, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, assure maintenant la maîtrise d'ouvrage de 208 postes de pompage des eaux usées, dont 200 sont exploités en régie par le service assainissement.

La collectivité est soucieuse de la qualité de ses systèmes de transfert des effluents, et l'ensemble du parc des postes est télésurveillé depuis la fin des années 1990. Ces ouvrages sont équipés d'armoires électriques de pilotage et de télésurveillance qui sont obsolètes et/ou incompatibles avec l'architecture et le système de télésurveillance du service assainissement de la CDA.

C'est pourquoi, la CDA a réalisé un diagnostic des équipements de pilotage et télésurveillance des 43 nouveaux postes de pompage, qui sont exploités en régie par le service assainissement, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Sur la base de cet état des lieux, une étude de mise à niveau des armoires électriques ainsi que d'adduction des lignes téléphoniques a été réalisée dans la perspective de faire réaliser les travaux de mise à niveau qui s'imposent.

Le coût global des travaux est estimé à 420 000 € HT.

Pour mener à bien ces travaux un dossier de consultation des entreprises a été constitué en vue d'établir un marché suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Après délibération le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir,
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer les demandes d'autorisation administratives se rapportant à ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions des Agences de l'Eau.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
ET PAR EMPÊCHEMENT  
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PEREZ